

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR 2026

Synthèse préparée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air afin d'augmenter la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec et l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.



VOLET 1 – INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

Réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques.

L'aide peut atteindre 66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$.



VOLET 2 – INFRASTRUCTURES DE PLEIN AIR

Réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air.

L'aide peut atteindre 66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

Période de dépôt des demandes

Volet 1 : du 23 février au 22 juin 2026

Volet 2 : du 23 février au 21 mai 2026

Cumul de l'aide gouvernementale

Le cumul des aides financières reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme ne doit pas dépasser 100 % des dépenses admissibles pour les organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et 90 % pour les autres organisations.

INSRIVEZ-VOUS POUR RECEVOIR LES DOCUMENTS D'INFORMATION DÈS LEUR SORTIE ➔

COMMENT VOUS PRÉPARER, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Identifiez votre besoin

Analysez vos documents de planification stratégique, consultez vos partenaires et identifiez un enjeu, un défi ou un manque de service à résoudre. Définissez clairement les clientèles visées par votre projet.

Validez les possibilités de coopération

Contactez les municipalités limitrophes et les organismes de votre secteur d'activités pour vérifier s'il existe des infrastructures disponibles ou des projets de coopération possibles. Assurez-vous qu'aucun projet similaire n'est prévu à court terme dans votre région.

Définissez votre projet

Confirmez que votre organisation est propriétaire du terrain visé ou respecte les conditions d'admissibilité. Rédigez une fiche de projet détaillée et transmettez-la à votre direction générale pour révision et validation de votre idée de projet.

Au besoin, consultez le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie, votre unité régionale de loisir et de sport

Obtenez plusieurs conseils sur la présentation de votre projet, sur les meilleures pratiques d'aménagement, sur les fournisseurs ou conseillers techniques qualifiés et sur des projets similaires réalisés ailleurs.

Réalisez une analyse budgétaire

Demandez des soumissions clé en main aux fournisseurs, identifiez les travaux pouvant être réalisés par vos équipes internes et, le cas échéant, faites produire un plan d'aménagement.

Rassemblez des lettres d'appui

Obtenez des lettres d'appui des municipalités et des organisations partenaires ou utilisatrices de l'infrastructure, et des fédérations sportives ou de plein air concernées par votre projet.

Obtenez une résolution du conseil

Présentez votre fiche de projet, vos soumissions et vos lettres d'appui à votre conseil pour obtenir une résolution officielle autorisant le dépôt du projet.

Complétez et soumettez le formulaire officiel

Remplissez et soumettez le formulaire de dépôt. N'oubliez pas de transmettre également votre fiche de projet à votre député et au ministre régional.



SOUTIEN OFFERT PAR LE CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

Rencontres d'information régionales avec conseiller(ères) techniques invité(es). Ces rencontres présentent une synthèse du programme de financement et vous permettent d'obtenir des informations sur des sujets plus techniques concernant vos projets.

- **Volet 1 :** Conseiller(ères) techniques Parcs et espaces récréatif
- **Volet 2 :** Conseillers techniques de Canot Kayak Québec, Rando Québec et Vélo de montagne des Cantons

Rendez-vous individuels de 30 minutes – Ces moments d'échange avec nos conseillères vous permettent d'affiner la présentation de votre demande, notamment par des conseils stratégiques et de rédaction.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ NADIA FREDETTE, À NFREDETTE@CSLE.QC.CA